

« Pleneet », ayant perdu son nom ancien de « Plenet Megrit », tandis que Plénée-Jugon a conservé son nom primitif et son suffixe.

**

Ces remarques ne peuvent suffire à épuiser ce que l'on peut tirer des nouvelles données toponymiques pour l'étude des anciennes limites du diocèse.

Je conclurai en souhaitant que la publication des nomenclatures d'écart soit suivie d'une publication encore plus complète, comprenant tous les lieux-dits de la Bretagne. Dom Godu, O. S. B., qui entreprend depuis quelques mois, avec l'aide de la Recherche scientifique, le relevé sur fiches des états de section des communes formées par l'ancien Goëllo, a déjà amassé des renseignements toponymiques du plus grand intérêt. Mais, si l'on veut aboutir à un travail complet pour la Bretagne, il est nécessaire d'envisager une œuvre collective de grande envergure.

François MERLET.

II

Condoléances de la ville de Landerneau sur la mort du Duc de Rohan ⁽¹⁾

Le dimanche des Rameaux, 21 mars 1655 : « A l'assemblée de la maison de ville de la communauté de Landerneau, appelée et congrégée à son de campane, de l'ordre d'escuyer Hervé Conan, sieur de Launay, capitaine de laditte ville, a été remontré par le procureur fiscal de la juridiction et principauté de Léon qu'ayant eu avis du

(1) Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye, marié à Marguerite de Rohan, fille et unique héritière du célèbre général huguenot, Henri de Rohan. Henri Chabot, devenu duc de Rohan par substitution, mourut à 38 ans, le 27 février 1655. Ce précieux document conservé dans les registres de délibération de la communauté de ville de Landerneau, nous a été communiqué par M. Chossec, ingénieur, ancien maire de Landerneau.

décès arrivé à monseigneur le duc de Rohan, prince de Léon, seigneur de cette cour, survenue le mois ençà, estant du devoir d'un chacun en particulier et de tous en général de témoigner le respect qu'ils doivent avoir et conserver à la mémoire du feu seigneur (que Dieu absolve !), il a trouvé à propos et même nécessaire, après avoir exposé un sujet si triste à toute la compagnie et dommageable à la communauté, d'exhorter messieurs les habitants que, pour témoignage de ces ressentiments et de l'honneur qu'ont porté audit seigneur défunt pendant sa vie, et à sa mémoire après sa mort, de délibérer sur l'ordre qu'ils entendent tenir pour l'office solennel qui se doit faire en la principale église de cette ville avec l'assistance des paroissiens et suppôts des autres églises d'icelle et de la pompe funèbre et autres cérémonies qui se pourront le plus sortablement faire à personne de si haute qualité et qui a tant affectionné et protégé cette communauté. La ville décide de célébrer un service le mardi 23 mars et de députer vers Son Excellence (la duchesse) afin de lui témoigner les ressentiments de la communauté de la perte qu'ils ont faite en la personne de leur dit défunt seigneur, lorsqu'ils seront acertainés du lieu où ils pourront avoir l'honneur de trouver ladite dame duchesse en cette province »... « Avisée de Paris que madame notre duchesse est sur le point de partir, de jour à autre, pour se rendre en l'une de ses terres de cette province, la même assemblée ordonne de rétribuer les prédicateurs d'Avent et de Carême : Le P. Nory, minime, pour la langue française, et le P. Gardien des Cordeliers de Landerneau qui a prêché en langue bretonne le présent Carême, au désir du mandat de M. le grand vicaire de Léon. La ville leur alloue 240 livres.

III

La prétendue abjuration d'Yves du Liscoët

Levot, en sa Biographie bretonne, a dit, d'après le chanoine Moreau, le célèbre chroniqueur quimpérois, que le chef royaliste Yves du Liscoët avait abjuré la religion catholique pour épouser une calviniste angevine, de beauté renommée, Philippe de Maridor. Le document qu'on va lire